



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 598

**Loi modifiant le Code civil en matière  
d'état civil pour permettre le  
changement de mention du sexe des  
enfants transgenres**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
Madame Manon Massé  
Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2016**

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce projet de loi vise à permettre à une personne mineure dont l'identité de genre ne correspond pas à la mention du sexe figurant au registre de l'état civil d'obtenir la modification de cette mention et, s'il y a lieu, de ses prénoms.*

## **LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET DE LOI :**

- Code civil du Québec.

## Projet de loi n° 598

### LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL EN MATIÈRE D'ÉTAT CIVIL POUR PERMETTRE LE CHANGEMENT DE MENTION DU SEXE DES ENFANTS TRANSGENRES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'article 71 du Code civil du Québec est modifié :

1° par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « seul un majeur domicilié » par « seule une personne domiciliée »;

2° par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

« La demande visant une personne de moins de 14 ans est présentée par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. ».

**2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

